

Département de l'Aménagement du Territoire
Communautaire et des Transports (DATC)



Bénin



Burkina Faso



Côte-d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

**Atelier régional virtuel de formation des acteurs
impliqués dans la mise en œuvre du nouveau format de
compte rendu des conditions de piste sur les aérodrômes**

**MÉCANISME RÉGIONAL DE SUIVI DE L'ÉTAT DE LA MISE
EN ŒUVRE DU GRF DANS LES ETATS DE L'UEMOA ET
LA MAURITANIE**

Visioconférence
Du 14 au 18 septembre 2020

Présenté par Konga PIGNANDI
Coordonnateur Technique Sécurité- URSAC

PLAN DE PRÉSENTATION

I. Rôle de l'URSAC

II. Rappel du Rôle des Etats et des Exploitants

III. Plan d'actions harmonisé pour la mise en œuvre du GRF

IV. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action dans les Etats membres

V. Conclusion



I- ROLE DE L'URSAC



- ❑ L'Unité Régionale de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile de l'UEMOA (URSAC) a été créée par décision n°06/2019/PCOM/UEMOA du 09 septembre 2019 en remplacement du projet COSCAP-UEMOA;
- ❑ Sa Mission est de promouvoir le développement sûr et efficace de l'aviation civile en contribuant à l'établissement et au maintien d'un niveau uniforme élevé de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement au sein des Etats membres de l'UEMOA.

I- ROLE DE L'URSAC



□ Dans le cadre de la mise en œuvre du GRF, son rôle est de:

- Mettre en place un mécanisme régional de suivi de l'état de la mise en œuvre du GRF dans les Etats membres
- Veiller à l'harmonisation et à la mise à jour des règlements et les guides techniques ;
- Assister les Etats membres dans leurs actions de mise en conformité aux normes et pratiques recommandées de l'OACI
- Coordonner la tenue des formations à l'échelle régionale et la qualification des acteurs dans le cadre du renforcement des capacités des Etats ;

II- RAPPEL DU RÔLE DES ETATS

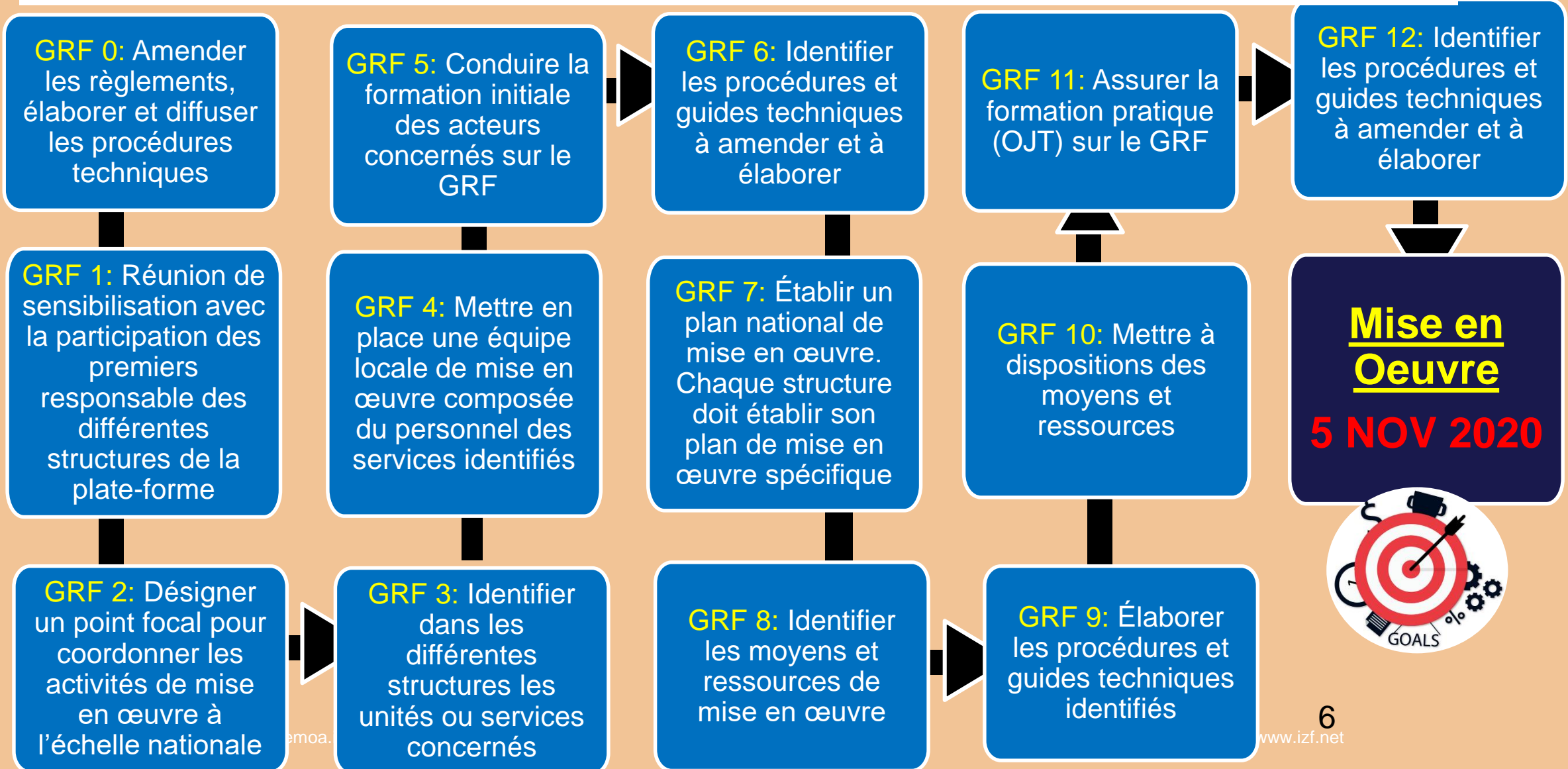
□ Mettre en œuvre les dispositions des amendements des Annexes 3, 6, 8, 14, 15 ; des PANS Aérodomes, des PANS-ATM et des PANS-AIM relatives au GRF

- Promulguer les règlements et les guides techniques
- Notifier et publier les différences si nécessaire
- Faire une évaluation du niveau de risque au niveau de l'État
- Développer un plan national de mise en œuvre
- Nommer un point focal pour la mise en œuvre
- Mettre en place une équipe de mise en œuvre comprenant le régulateur, les exploitants d'aérodrome et fournisseurs de services, les militaires, ...
- Identifier les acteurs et organiser des formations appropriées ;
- Former les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du GRF (Exploitants d'Aérodromes, ANSPs, Exploitants aériens);
- Organiser des formations en cours d'emploi sur l'aéroport (OJT)
- Procéder à des essais avant la mise en œuvre



III- PLAN D' ACTIONS HARMONISE DE MISE EN ŒUVRE

Adoption d'un canevas des plannings de mise en œuvre du GRF comporte une succession d'actions à mener avant l'entrée en application des dispositions prévues par l'OACI le 05 novembre 2020



III- PLAN D' ACTIONS HARMONISE DE MISE EN ŒUVRE



Canevas de plan d'action

ID	ACTION	QUI	QUAND	Remarques
GRF 0	Amender les règlements, élaborer et diffuser les procédures techniques			
GRF 1	Organiser une réunion de sensibilisation avec la participation des premiers responsable des différentes structures de la plateforme			
GRF 2	Désigner un point focal pour coordonner les activités de mise en œuvre à l'échelle nationale			
GRF 3	Identifier dans les différentes structures les unités ou services concernés			
GRF 4	Mettre en place une équipe locale de mise en œuvre composée du personnel des services identifiés			
GRF 5	Conduire la formation initiale des acteurs concernés sur le GRF			
GRF 6	Identifier les procédures et guides techniques à amender et à élaborer			
GRF 7	Établir un plan national de mise en œuvre. Chaque structure doit établir son plan de mise en œuvre spécifique			
GRF 8	Identifier les moyens et ressources de mise en œuvre (ressources humaines et matériels)			
GRF 9	Élaborer les procédures et guides techniques identifiés			
GRF 10	Mettre à dispositions des moyens et ressources			
GRF 11	Assurer la formation pratique (OJT) sur le GRF			
GRF 12	Effectuer des tests avant la mise en œuvre.			

UEMOA

- URSAC se charge du suivi du respect des échéances prévues:
 - Organisation de deux (02) réunions de coordination avec les Etats
 - Séance de travail avec chaque Etat pris individuellement

IV- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE PAR L'URSAC

SUIVI DE LA MISE EN OUVRE DES PLANS D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GRF

Vert : Réalisée

Jaune : En cours

Blanc : Non réalisée



ID	ACTION	✓ BN	✓ BF	✓ RCI	GB	✓ MALI	✓ MR	✓ NG	✓ SN	✓ TG
GRF 0	Amendement des règlements aéronautiques élaboration et diffusion des procédures techniques	30/06/2020	30/05/2020	29/05/2019		31/05/2020	01/07/2020	02/07/2019	13/03/20	30/06/2020
GRF 1	Organiser une réunion de sensibilisation avec la participation des premiers responsables des différentes structures de la plate-forme	16/07/2020	19/06/2020	30/06/2020		30/06/2020	31/07/2020	21/05/2020	11/05/2020	30/06/2020
GRF 2	Désigner un point focal pour coordonner les activités de mise en œuvre à l'échelle nationale	11/06/2020	26/06/2020	11/07/2020		30/06/2020	30/06/2020	28/05/2020	14/05/2020	14/02/2020

V- CONCLUSION

- Les Etats devront tenir à jour leurs plannings et le communiquer à l'URSAC;
- Les Etats devront rapporter à l'URSAC toutes difficultés dans la mise en œuvre d'une des actions;
- Les Etats devront prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en œuvre effective avant le 05 novembre 2020;
- Le Rôle de l'URSAC est indispensable pour assurer la coordination et l'harmonisation des actions de mise en œuvre



UEMOA

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

